

Liberté 2017-12-30

Une loi sur le logement est «inutile»

Immobilier » Deux élus socialistes reprochent aux autorités de ne rien faire pour enrayer la hausse des loyers et la pénurie de logements. Le gouvernement s'en défend.

Le canton de Fribourg a absolument besoin d'une loi sur le logement. C'est en tout cas l'avis de deux élus socialistes: Pierre Mauron (Riaz), par ailleurs président de la section fribourgeoise de l'Association suisse des locataires, et l'ancienne députée Andrea Burgener Woeffray (Fribourg). «Une partie croissante de la population supporte un loyer supérieur à 30% de ses revenus», regrettent les deux parlementaires. Par le biais d'une motion, ils entendent doter Fri-

bourg d'un arsenal législatif apte à lutter contre ce phénomène.

Pas nécessaire, répond aujourd'hui le Conseil d'Etat, estimant que les dispositions actuelles sont suffisantes. Notamment la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements, abrogée en 2001, mais dont les aides par le biais d'un abaissement de loyer sont valables pendant 25 ans, soit jusqu'à la fin 2026. A l'heure actuelle, il existe encore dans le canton de Fribourg près de 2600 logements subventionnés.

Et en 2003, la loi fédérale sur le logement avait pris le relais avec un nouveau paradigme: désormais, des

aides indirectes étaient accordées pour la construction d'habitats dont le loyer ou le prix reste modéré. Ces projets doivent être menés par des structures reconnues en tant que maîtres d'ouvrage d'utilité publique, généralement des fondations ou des coopératives. Concrètement, ce coup de pouce prend la forme de prêts sans intérêt ou de cautionnements. Les prêts vont de 10 000 à 50 000 francs par logement. «Cet instrument est largement utilisé en Suisse, mais très peu dans le canton de Fribourg. Son potentiel de développement est par conséquent important», assure le Conseil d'Etat.

En outre, les montants alloués via l'aide sociale ou les prestations

complémentaires pour les personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ou de l'assurance-invalidité (AI) tiennent également compte des frais de logement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion. En revanche, il soutient la mise en place d'un observatoire du logement et de l'immobilier qui serait chargé de surveiller le marché fribourgeois. «Un tel instrument suscite d'ailleurs l'intérêt de plusieurs partenaires et pourrait déboucher sur un projet de partenariat public-privé», annonce le gouvernement. »

NICOLAS MARADAN